



de lampes et mèches tressées pour bougies sont adoptés. M. des Rotours développe, sur les lamés en fil retors pour le tissage, un amendement tendant à établir des droits de 60 francs au tarif maximum et 50 francs au tarif minimum, plus 0,02 par mille mètres de fil simple suivant le numéro entrant dans la composition.

M. Pallain, commissaire du gouvernement, dit que le droit est dépassé de 40 pour 0/0. M. le baron des Rotours insiste pour l'adoption de son amendement, tout en reconnaissant que la commission a amélioré l'état de choses actuel.

L'amendement n'est pas adopté. La Chambre adopte les droits proposés sur les toiles cirées, tissus de soie, peluches de soie, etc., filets de pêche en coton, lin, chanvre, jute, les broderies à la main ou à la mécanique et les tissus de coton qui avaient été réservés, sont adoptés.

Les armes et les poudres

La Chambre passe aux droits sur les armes et adopte les droits sur les armes de guerre, armes de commerce, armes d'affûts et affûts, poudre à tirer.

M. Lockroy, sur la dynamite, critique le décret de juin 1890, qui fait perdre au Trésor une somme annuelle de 2,400,000 francs en établissant une sorte de monopole et à franchir une question dont la Chambre était saisie. Sur les poudres grisouteuses, le projet, déposé en juillet 1890, n'est jamais venu en discussion.

L'orateur demande à la Chambre de se rallier aux chiffres du gouvernement.

M. Prévot, rapporteur, dit que la commission n'est pas d'accord avec le gouvernement sur les chiffres. De là se cumulent le droit de taxe intérieure et du droit de douane. La commission propose 2 fr. aux deux tarifs, le gouvernement 1 fr. 50. Le gouvernement a pu modifier par un décret la taxe intérieure en la ramenant de 2 à 1 fr. ; mais le chiffre de 2 fr. 50 est resté toujours au tarif douanier. On se trouvait en face d'une protection réelle. Il conviendrait d'inscrire un droit de douane qui ne comprendrait pas la taxe intérieure ; le droit de 1 fr. paraît plus justifié que le droit de 50 centimes. Le rapporteur demande que la Chambre maintienne le droit de 1 fr. proposé par la commission, en ajoutant cette note : « non compris le droit de taxe intérieure ». (Très bien ! Très bien !)

M. Disière, commissaire du gouvernement, maintient le chiffre du gouvernement en déclarant que celui de la commission représenterait une protection de 110 0/0.

Le droit est adopté avec le chiffre du gouvernement.

La Chambre adopte les droits sur les capsules, poudre fulminante, cartouches, projectiles, mèches de mineurs, artifices pour divertissements.

Droits divers

Elle passe ensuite aux ouvrages en matières diverses et adopte les droits sur la carrosserie, les bâtiments et embarcations en état de servir, embarcations à dépecer, agrès et apparaux, navires non dénommés, ouvrages en caoutchouc et gutta-percha, corail taillé non monté, ouvrages en écume de mer véritable, ouvrages en écume de mer fausse, ouvrages en écume de mer fausse sans aucune monture, fanons de balaine, liège ouvré, bouchons, liège ouvré et autres.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance de demain, à 9 heures du matin.

La séance est levée à 6 heures.

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

Les députés de la Seine. Voici le texte de la lettre adressée par les députés de la Seine au ministre du commerce :

« Monsieur le ministre, « Les députés de la Seine, convaincus que le gouvernement a qualité pour résoudre les difficultés entre les compagnies de chemins de fer et leur personnel, ont décidé de vous prier de constituer une commission qui pourrait être choisie par le conseil supérieur du travail.

« Cette commission serait chargée de faire une enquête immédiate sur les conditions du travail des employés et ouvriers des compagnies de chemins de fer français, d'examiner les réclamations formulées par les employés et ouvriers, de les entendre ainsi que les représentants des compagnies, de déterminer, dans un rapport, la situation faite aux divers agents des lignes ferrées et d'indiquer les réformes à introduire dans les conditions de leur travail.

« Les soussignés sont convaincus, M. le ministre, que l'action du gouvernement ainsi exercée préparerait une solution conforme aux intérêts des employés, des compagnies et de l'Etat.

« Veuillez agréer, etc. »

Suivent les signatures.

Au P.-L.-M. et à l'Ouest

La grève des employés de chemins de fer menace de s'étendre à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Sur 1223 ouvriers, 578 n'ont pas repris le travail ce matin. Une quarantaine d'hommes d'équipe se sont également abstenus de travailler.

A la compagnie de l'Ouest, sur 745 ouvriers qui travaillent ordinairement à la construction des voitures à Levallois-Perret, 198 sont absents sans permission ; 274 malades ou absents avec permission et 273 sont présents.

Tous les selliers sont absents dans les ateliers affectés à la construction des machines.

A Batignolles, 150 ouvriers seulement se sont présentés, sur 600 qui forment le personnel ordinaire, et cette après-midi, dans les mêmes ateliers, on n'en comptait que 131.

On signale également l'absence de quelques hommes d'équipe employés à la manutention des wagons.

Un groupe d'ouvriers sont venus ce matin dans la cour de Rome pour essayer de déboucher les autres hommes d'équipe. Ils se sont retirés sans avoir pu réussir.

Dans une réunion tenue au Trivoli-Vauxhall, 4,000 ouvriers ont voté la grève générale.

Les Passeports en Alsace-Lorraine

Berlin, 15 juillet.

Un journal du matin a annoncé que l'ambassade allemande refusait systématiquement le passeport aux voyageurs de maisons de commerce françaises venant en Alsace.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dit, à ce propos, que l'on ne sait rien à Berlin d'une aggravation dans la mesure du passeport. Il se peut, ajoute-t-elle, que le visa ait été refusé dans certains cas particuliers ; mais les choses se sont naturellement passées autrement que ne les expose un journal parisien.

Il ne saurait être question, au dire de ce

journal d'entraver les relations légitimes entre la France et l'Alsace-Lorraine il s'agit plutôt de s'opposer à des menées secrètes contre la sécurité publique.

La Gazette de l'Allemagne du Nord appelle l'attention à ce propos sur une information de la Gazette de Francfort, d'après laquelle il existe à Nancy, une société comptant 600 adhérents et ayant pour but de s'occuper des affaires politiques en Alsace-Lorraine. La même société, en matière commerciale et industrielle, s'attacherait à écartier toute concurrence étrangère.

GUERRE ET MARINE

Paris, 15 juillet.

Il paraît que le passage des troupes de la marine à la guerre serait effectué beaucoup plus tôt qu'on ne le pense généralement.

M. le ministre de la guerre profiterait, en effet, immédiatement, de la liberté d'action que lui laisse l'article 2 du projet de loi sur l'armée coloniale, il y a quelques jours, par la commission de l'armée et qui dit que, jusqu'à un vote de la loi définitive d'organisation, des décrets rendus sur la proposition du ministre de la guerre, formation, d'après les crédits ouverts, la formation des corps coloniaux ainsi que le passage des officiers des troupes coloniales dans les autres troupes de l'armée et réciprocement.

Les généraux Heintz, commandant à Bourges la 16<sup>e</sup> division, et de Chambré, commandant à Annecy la 53<sup>e</sup> brigade d'infanterie, sont admis au cadre de réserve pour raison de santé.

De nouveaux généraux ont été nommés en remplacement des divisionnaires Lantey et Gueyot, des brigadiers de Néroni. Le Maître, Déadé, Petit et Roustan admis dans la section de réserve par limite d'âge.

Le général Jung, gouverneur de Dunkerque, a demandé et obtenu son admission prématrice à la retraite pour se consacrer aux grands travaux historiques qui lui ont acquis une si juste réputation.

TIRAGES FINANCIERS

CRÉDIT FONCIER

Paris, 15 juillet.

Voici les résultats des tirages qui ont eu lieu aujourd'hui :

Bons à lots

Le n° 157.946 gagne 100.000 fr. Le n° 209.010 gagne 5.000 fr. Les nos 149.520 et 58.776 gagnent chacun 4.000 fr.

Emprunt de Paris 1869

Le n° 693.402 gagne 200.000 fr. Les nos 405.202, 600.631, 724.633, 388.308 gagnent chacun 10.000 fr. Les nos 333.333, 372.636, 450.300, 543.806, 444.433, 729.757, 637.410, 606.444, 469.784, 496.638 gagnent chacun 4.000 fr.

LES MAITRES RÉPÉTITEURS

Notre intention première avait été de ne parler du projet de décret sur la réforme du répétiteur qu'à l'heure où il serait soumis à l'examen du conseil supérieur de l'instruction publique ; celui-ci devant se réunir du 24 au 29 juillet prochain, nous aurions voulu connaître au préalable l'avis de la commission d'étude et celui de la section permanente du conseil supérieur.

Comme depuis quelques jours paraissent dans divers journaux des notes d'un optimisme exagéré, nous croyons de notre devoir de ramener à leur juste valeur les décisions prises jusqu'ici par la commission d'étude tout nous avons récemment donné la composition.

« Ce faisant, nous avons conscience de donner à nos lecteurs des informations absolument exactes et à l'administration universitaire quelques avis qu'elle ferait sagement de mettre à profit puisqu'ils reflètent en toute impartialité l'opinion des membres les plus autorisés du syndicat des répétiteurs.

Disons d'abord que la commission d'étude n'a apporté que des modifications de détail au projet rédigé par les bureaux, et que l'économie générale de ce projet — qui ne présente pas beaucoup de consistance — reste entière.

« Quand on aura appelé répétiteur tout court un maître répétiteur, répétiteur général, un suppléant et directeur d'étude un vieux répétiteur, on n'aura pas, en effet, transformé sur une bien vaste échelle le régime intérieur de nos lycées.

Le projet en question, qui devait réaliser tant d'espérances, peut-être caractérisé d'un mot : c'est une œuvre d'habileté, nullement de réformes ; une œuvre de réaction et de recul plutôt que de progrès. Equilibre instable.

Aussi n'avons-nous pas été peu surpris en lisant hier dans une note parvenue à nos mains, que le maître répétiteur devenait « un véritable fonctionnaire », qu'on le traitait « avec les égards qu'on lui doit », qu'on n'en faisait plus « le forat de l'étude et du dortoir », qu'on ne lui mesurait plus « parcimonieusement un traitement dérisoire ».

A la vérité, la réforme du répétiteur, qui devait, bien conçue, entraîner des dépenses assez considérables, va permettre au gouvernement de faire des économies.

« Loin d'être traité « avec les égards qu'on lui doit », loin de n'être plus « le forat de l'étude et du dortoir », le répétiteur aura, d'après le décret en préparation, un travail plus considérable encore que par le passé. On était généralement d'accord pour reconnaître que les services qui lui incombent étaient trop lourds. Ils vont l'être encore davantage.

C'est ce qui résulte en effet du nouveau décret qui reproduit, sous une forme nouvelle, une disposition déjà contenue dans le décret du 8 janvier 1887, en attribuant à chaque lycée un nombre de suppléants au moins égal à celui des divisionnaires plus un. Mais il faut remarquer que dans le nombre de suppléants ainsi calculé sont compris les secrétaires d'administration qui n'entrent pas dans le nombre réglementaire fixé à part. 6 du décret du 8 janvier 1887.

D'autre part, ce nombre réglementaire avait été augmenté depuis, en deux circonstances différentes : une première fois par le vote d'un crédit de 100,000 francs (amendement de M. Dionys Ordinaire à la loi de finances de 1889) ; une seconde fois par la suppression des maîtres auxiliaires et leur remplacement par des répétiteurs effectifs. Il est bien évident que, le nombre des répétiteurs étant diminué, le travail de chacun va être augmenté. Et c'est ce qui explique pourquoi le projet des bureaux maintient des services exigeant vingt heures de présence effective au lycée.

« La note officielle à laquelle nous faisons allusion assure encore que les répétiteurs sont devenus de véritables fonctionnaires. Etranges fonctionnaires que ces hommes de trente et trente-deux ans, pourvus d'une ou deux licences, qu'on oblige encore à rentrer au lycée à dix heures du soir et qui, pour un retard de cinq minutes, encouront un blâme réctoral ou une révocation !

Et dans ces éloges sans mesure d'un décret qui n'est pas encore paru et qui ne paraîtra pas, nous en avons la ferme conviction, sans de profondes modifications, on va même jusqu'à prétendre « qu'on ne mesure plus parcimonieusement au répétiteur un traitement dérisoire ». C'est se moquer du monde, au vérité, que de produire une pareille affirmation. Or, c'est, est vrai, une classe nouvelle, mais les traitements des autres classes sont tous diminués : ceux de 1,000 francs sont ramenés à 900 francs, ceux de 1,500 à 1,400, ceux de 1,800 à 1,700. Alors que depuis dix ans tout le monde est unanime (administrateurs et commissions) à demander pour les répétiteurs une élévation de tous les traitements, le nouveau décret réalise le contraire et leur attribue des traitements inférieurs à ceux dont ils jouissent actuellement.

Cela ne peut pas être. Cela ne sera pas. Mais il y a mieux. D'après l'article 1<sup>er</sup> du projet de la commission, les promotions de classe seraient désormais accordées partie au choix, partie à l'ancienneté, dans la limite des crédits disponibles. Cette clause nous reporterait cinquante ans en arrière, et si elle était maintenue, nous aurions le droit de dire que le décret de 1891 est moins libéral que celui de 1839.

En résumé, tout ce qu'on a fait depuis vingt ans pour les répétiteurs n'est qu'un travail de Pénélope. Il serait temps cependant de faire quelque chose de sérieux.

Dépêches Diverses

UN PENDU ORIGINAL

Paris, 15 juillet.

Des gardes du bois de Vincennes ont trouvé, pendu à un des arbres de la principale avenue, un individu qui, en mourant, avait voulu fêter à sa manière le 14 juillet. Il s'était accroché à chaque bras et sur le devant de la poitrine une lanterne vénitienne aux couleurs tricolores. C'est leur clarté qui l'a fait découvrir.

Dans les poches de ce fatécieux personnage, on a trouvé des papiers au nom de Baresca, cocher, sans indication de domicile.

M. Brunet, commissaire de police, a fait transporter à la Morgue le corps de cet individu.

LA SANG DE CHÈVRE

Paris, 15 juillet.

« La société thérapeutique vient de condamner le système de la transfusion du sang de chèvre pour les tuberculeux, présenté par le docteur Bernheim.

Incident dans le Nord

Roubaix, 15 juillet.

Hier soir, pendant la fête nationale, une bagarre s'est produite à Halluin, commune du canton nord de Tourcoing, à huit kilomètres de cette ville.

Le comité républicain avait invité la musique de Menin, en Belgique, à venir jouer dans la scierie, au kiosque établi sur la grande place ; il existe à Halluin, une musique d'amateurs qui n'a pas obtenu l'autorisation préfectorale. C'est là l'origine du conflit.

« A l'arrivée de la musique de Menin, il y eut des cris de protestation ; on jeta des pierres sur les musiciens, de nombreux coups de poing furent échangés.

Il n'y avait là que trois gendarmes et un garde champêtre.

On court au télégraphe. L'employé était absent ; on ne le retrouve qu'après deux heures de recherches ; il passe une dépêche à Roubaix, et dix gendarmes partent au galop.

A leur arrivée, la société belge était partie, mais l'agitation durait encore.

Jusqu'à présent il n'y a pas eu d'arrestations. On entendait surtout les cris de : « Vive Halluin ! Pas d'étrangers ! » Une enquête est ouverte.

L'AFFAIRE DE BESSÈGES

Bessèges, 15 juillet.

L'enquête sur la loterie continue. Afin d'activer l'instruction les commissions régionales sont établies partout.

Aujourd'hui 90 témoins sont entendus.

M. Lavalette, ex-cepteur, délégué pour vérifier les comptes a constaté jusqu'ici que le chiffre des détournements s'élevait à 20,000 francs.

ÉTRANGER

Les Commandants allemands

Berlin, 15 juillet.

Il se prépare une véritable hécatombe de commandants de corps d'armée.

On annonce officiellement que l'empereur a accepté la démission de six commandants de corps d'armée, les généraux de Meerscheidt-Hulshoff, commandant de la garde ; von der Burg, commandant du 2<sup>e</sup> corps à Stettin ; de Hoenisch, commandant du 4<sup>e</sup> corps, à Magdebourg ; d'Albedyll, commandant du 7<sup>e</sup> corps, à Munster ; baron de Loo, commandant du 8<sup>e</sup> corps, à Coblenz ; de Waldsee, commandant du 9<sup>e</sup> corps, à Altona.

Les cinq premiers seront admis à la retraite. M. de Waldsee sera appelé à une haute situation politique.

Révolte d'Indiens

New-York, 15 juillet.

Les Indiens Chippewa, du territoire réservé de White-Earth, dans le Minnesota, sont révoltés depuis plusieurs semaines. Les Indiens de Leech-Lake se sont joints à eux samedi en se livrant à des démonstrations et à des danses désordonnées. Les Indiens ont menacé les agents de leur vengeance.

Il se révoltent parce que le gouvernement n'a pas encore rempli ses engagements relatifs aux indemnités promises et à la distribution des terres. Le gouvernement a enfin offert aux Indiens du bétail et des instruments aratoires ; mais le chef de la tribu des Chippewa exige de l'argent.

Les Navajos, dans l'Arizona, tiennent depuis un mois une attitude menaçante. Six cents d'entre eux se sont emparés d'un ranch et ont massacré tout le bétail. Des navajos ont été envoyés à leur poursuite. S'ils ne réussissent pas à les maîtriser, le gouvernement enverra des troupes contre la puissante tribu des Navajos, qui compte 18,000 membres.

Angleterre et Portugal

Londres, 15 juillet.

Un bruit singulier circule en Angleterre, nous le notons sous toutes réserves. Le gouvernement portugais, pour accroître ses ressources financières et mettre fin à la crise économique dont le royaume lusitanien souffre depuis quelque temps, aurait résolu de céder à l'Angleterre ses possessions de Mozambique, moyennant une somme de huit millions de livres sterling, soit deux cent millions de francs.

Cette nouvelle n'est peut-être qu'un ballon

d'essai de la part de l'Angleterre pour faire germer dans l'esprit des Portugais l'idée d'un marché politico-financier qui serait beaucoup plus dans le tempérament britannique que dans le caractère portugais.

L'ARMÉE SUISSE

Projet de réorganisation. — Message du conseil fédéral. — Exposé des motifs. — En cas de guerre. — Formation de quatre corps d'armée.

Les forces de première ligne de la Suisse se composent encore actuellement de huit divisions, pourvues de tous les éléments nécessaires à leur action, en infanterie, cavalerie, artillerie, génie, troupes et services accessoires.

Mais leur organisation est conçue de telle sorte que l'on puisse les réunir en quatre corps d'armée si l'ennemi se déclarait.

Le conseil fédéral vient d'adresser à l'assemblée fédérale un projet de loi dont le but est de créer, dès les temps de paix, ces quatre corps d'armée, conformément aux principes appliqués dans les autres armées européennes.

Nous n'avons pas à exposer les motifs de cette transformation, que nous avons dû subir nous-même après la guerre de 1870, car c'est à la constitution permanente de corps d'armée, que les armées allemandes durent de se mobiliser, de se concentrer et de nous attaquer avec une incontestable supériorité.

Le message du conseil fédéral expose qu'il faudra une année entière pour procéder à la formation complète des quatre corps d'armée ; mais que si la Suisse était obligée de faire la guerre dans ce laps de temps, la mobilisation et la concentration de ses forces s'effectueraient néanmoins sur cette base, le plan préparatoire qui existe actuellement ayant prévu l'éventualité.

La réorganisation de l'armée helvétique n'entraînera point d'augmentation ; quelques modifications de peu d'importance en résulteront, mais elles n'occasionneront pas de dépenses, et le conseil fédéral demande l'autorisation d'y pourvoir par simple ordonnance.

La composition de chaque corps d'armée sera d'ailleurs la même que dans les autres armées : deux divisions d'infanterie, pourvues de leur artillerie, une brigade de cavalerie, une réserve de batteries, un parc du génie, un équipage de pont, une compagnie de télégraphistes, le train, les convois de subsistances, et les ambulances.

D'après l'article 4 du projet, les commandants de corps d'armée seraient nommés par le conseil fédéral et choisis librement parmi les officiers supérieurs ; on sait qu'il n'y a pas en Suisse d'officiers supérieurs proprement dits ; la loi ne spécifie pas que les pouvoirs des commandants de corps d'armée seront limités à trois ans, comme en France, avec faculté de renouvellement. Leur mandat sera donc à vie, tant qu'ils seront en état de servir.

Le projet, surtout à ce point de vue, n'est pas sans provoquer une assez vive opposition, et c'est avec intérêt que nous verrons le résultat de la votation populaire sur une réforme qui, par son importance militaire, requiert un caractère presque politique, dans un pays où il n'y a pas d'armée permanente.

LA FÊTE NATIONALE

A LYON

Durant une bonne partie de la journée d'hier, la fête nationale s'est continuée dans la ville par des jeux divers et des courses en sac organisées dans les rues transversales du centre, et dans la plupart de celles des faubourgs.

Réparons une omission faite hier au sujet de la rue Paul-Bert, dans laquelle M. F. Rambert a exposé une toile de 20 mètres carrés.

Le côté du couchant représente la France de 1871 accroupie devant une pierre tumulaire, pleurant sur la tombe des héros morts pour elle, et la France de 1880, grande et puissante, tenant de la main droite la loi et de la main gauche, appuyée sur la bouche d'un canon, veut empêcher la guerre.

Le côté au levant et à gauche représente l'Alsace cueillant dans un champ de blés des fleurs bleues, blanches et rouges.

Cette composition allégorique est très réussie.

Nous avons raconté les détails de la fête par quartiers ; peu sagement. La rue Bugeaud s'est particulièrement distinguée, surtout dans la partie comprise entre le quai et la rue Pierre-Corneille.

La décoration de cette partie était splendide, ce n'était partout qu'oriflammes, drapeaux, guirlandes, écussons, bandes transversales avec inscriptions : « Honneur, paix, travail. Vive la République ! Aux tireurs, etc. »

A 6 heures, départ d'un ballon colossal, qui a fait l'admiration de tous. Le soir, bal fort animé.

Hier soir, nouvelles illuminations, tir d'un feu d'artifice fourni par la maison Aulagne. Départ d'un ballon lumineux. Embourgeoisement de la rue.

Enfin c'est dire que la fête aura été superbe et que la commission d'organisation, parmi laquelle figurent les citoyens Despière, Lauret, Lagay, Gamonés, etc., s'est surpassée.

La Région

RHONE

Pollionnay. — La Fête nationale a été célébrée à Pollionnay avec tout l'éclaircissement.

Malgré les travaux agricoles pressants en ce moment, un banquet populaire réunissait vers 5 heures du soir une vingtaine de convives chez M. Jeay, restaurateur.

Nous avons remarqué avec plaisir la présence du maire, de l'adjoint et de plusieurs conseillers.

Les citoyens Blanc, Morel et Rossignol se sont fait tout à tour applaudir dans des chants patriotiques, dont Pierre Dupont a fait les frais.

Enfin, M. le Maire entonne l'hymne national et le refrain est répété par toute l'assistance avec un entrain remarquable.

LOIRE

Saint-Chamond. — Le défilé a été l'objet d'une vive curiosité ; sur tout le parcours une foule compacte formait la haie.

Aussitôt après le défilé, le cortège s'est rendu à l'Hôtel de Ville pour procéder à la distribution des récompenses et des primes scolaires.

Le discours de M. le docteur Fabreguette, maire de Saint-Chamond, a été très applaudi. L'enceinte, trop étroite, ne pouvait contenir malheureusement tous ceux qui étaient venus pour assister à cette partie de la fête.

Après avoir remis un diplôme d'honneur à M. Abel pour actes de courage dans plu-

sieurs incendies, la séance a été close par le chant national, qu'a joué notre excellente société philharmonique.

Le soir, dans chaque quartier, des jeux divers étaient installés. Les deux sociétés de gymnastique ont rivalisé de zèle et d'entrain.

La Patriote a exécuté en musique quelques mouvements d'ensemble à la perfection.

L'illumination de la place de la Liberté principalement offrait un coup d'œil féérique ; plus de 6,000 lampions multicolores ornaient le kiosque et les allées.

Une animation extraordinaire n'a cessé de régner toute la journée ; les cafés regorgaient de monde, et sur nos places publiques où se trouvaient des bals on a dansé avec le plus grand entrain jusqu'à deux heures après minuit.

Rive-de-Gier. — Comme les années précédentes la Fête nationale a été célébrée avec beaucoup d'entrain.

Toutes les parties du programme ont été exécutées avec beaucoup d'éclat, les morceaux enlevés par la Société musicale ont été très goûtés du public ainsi que les exercices de gymnastique de la Lipagérienne.

La fête s'est terminée par un superbe bal à duré jusqu'à une heure assez avancée dans la nuit.

Les rues de notre ville ainsi que le jardin public étaient brillamment pavés et illuminés.

Roanne. — Dès 8 heures 1/2, nos édifices publics et les maisons particulières sont brillamment illuminés. Citons entre autres la sous-préfecture, le lycée, l'Hôtel de Ville, la caserne du 98<sup>e</sup>, les places de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne, et l'avenue du Pont.

A 9 heures, il était impossible de circuler dans nos principales rues qui menent au bassin du Canal, où doit avoir lieu le feu d'artifice.

Ce dernier, qui a très bien réussi, représentait, comme pièce principale la Bastille, avec la mention : 14 juillet 1789.

Après la dernière fusée, la foule se porte sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour le bal public, qui a été très animé jusqu'à deux heures du matin.

Notre ville ouvrière a montré encore une fois qu'elle est sincèrement républicaine.

En terminant, je tiens à faire remarquer que M. Jottillon, avocat de notre ville, qui a tenu jusqu'à ce jour le drapeau de la réaction, a fait acte d'adhésion à la République en illuminant et pavant sa demeure. Nul doute que son exemple ne soit suivi par d'autres.

DROME

Romans. — La fête nationale a été célébrée, à Romans et à Bourg-de-Péage, avec un entrain qui a surpassé celui des années précédentes.

A 9 heures du matin, la revue des troupes, qui a été passée sur la place d'armes par le colonel commandant, avait attiré une foule énorme.

Les courses vélocipédiques, qui ont eu lieu le soir, avaient attiré beaucoup de monde.

Mais le plus joli de la fête a été à 9 heures du soir, sur les quais des deux rives et le pont de l'Isère, car un feu d'artifice a été tiré sur l'Isère pour la première fois, en l'honneur de la fête nationale, devant une foule énorme.

Crest. — Notre Fête nationale a été dignement célébrée cette année ; elle a été annoncée la veille, à huit heures et demie du soir, par la sonnerie des cloches ; à neuf heures la retraite aux flambeaux avec le concours de la fanfare de Crest et des hommes de

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

PATRONS ET OUVRIERS

Paris, 15 juillet.

Le ministre des travaux publics a déclaré, aujourd'hui, avec plusieurs directeurs d'usines, qu'il avait informé de leur intention, pour échapper aux menaces de grève de leurs ouvriers, de confier à l'industrie privée une partie des travaux qu'ils faisaient, jusqu'à présent, effectuer dans des ateliers spéciaux.

M. CHRISTOPHE A EVIAN

Paris, 15 juillet.

M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, est parti ce soir pour Evian, où il doit passer une quinzaine de jours.

LA GRÈVE DES CHEMINS DE FER

Paris, 15 juillet.

La grève des chemins de fer paraît se généraliser à Paris. Cette nuit, on a envoyé des agents à la gare de l'Ouest.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains progressistes du V<sup>e</sup> arrondissement. — Citoyens, un trop grand nombre d'abstentions provoquées par une présentation confiante de nos candidats menaçait de compromettre les élections du scrutin et nécessiter un second tour.

Il faut que dimanche prochain vous fassiez justice de ces calamités.

Il faut, une fois pour toutes écarter de nos discussions cette politique de personnes qui a toujours été fatale à tous les partis.

Il faut, citoyens, ne pas s'écarter de la discipline qui est la première vertu républicaine et se rappeler que c'est avec elle seule, que nous avons pu établir solennellement le gouvernement républicain, qui nous régit.

Le candidat que nous vous présentons, le citoyen Voïdier, remplira avec honneur le mandat que vous allez lui confier.

Il est connu de vous. Habitant le quartier de Vaise et vivant parmi nous, il connaît tous nos besoins et pourra journellement rendre les services que nous sommes en droit de lui demander.

Depuis deux ans, il est votre conseiller d'arrondissement et a su déjà se rendre utile dans ses modestes fonctions. Ancien maire de Saint-Rambert, il a laissé dans cette commune les souvenirs d'un bon administrateur, et nous mettons qui que ce soit au défi de prouver le contraire.

Représentant de la vieille, nous passé nous rendons de l'avoir. Citoyens, au moment où tous nos adversaires viennent à l'Assemblée, il est nécessaire de ne confier nos intérêts qu'à des hommes sincèrement républicains et sur qui nous puissions nous reposer.

Laissez de côté toutes ces calamités qui se racontent à plaisir, votre devoir de sincère républicain est tout tracé. Vous devez, dimanche prochain, voter et mettre dans l'urne le nom du citoyen Voïdier, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal, ancien maire de Saint-Rambert.

Il ne faut pas d'abstentions. Aux urnes donc, et vive la République!

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des garçons de cafés, restaurants, hôtels et parties similaires de la ville de Lyon. — Réunion générale dans la nuit du 16 au 17 juillet, à 8 heures du soir, au café Butin, place de l'Hôpital 1.

Ordre du jour. — Renouvellement de la commission : plusieurs questions diverses. Les livrets ou les cartes d'invitation serviront de cartes d'entrée. Le gérant recevra les nouveaux adhérents et les cotisations à l'entrée.

THÉÂTRES ET CONCERTS

Concerts-Bellecour. — Ce soir jeudi, 16 juillet, à 8 heures 1/2, grand concert.

Théâtre de Charbonnières. — Opéras comiques et Opérettes. — Représentations les lundi, mardi, mercredi et samedi; le jeudi, grand bal.

Concerts symphoniques. — Café Daumalat, place des Célestins : Tous les soirs, Concert.

Petit Athénée, place des Célestins. — Tous les soirs, au Casino, Concerts populaires du Petit Athénée. Entrée, 25 c.

Concert des Ambassadeurs (Brosserie du Chemin de fer). — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié.

Concerts de l'Horloge. — Cours Lafayette, angle de la rue Tête-à-Cor. — Tous les soirs, à huit heures; Concert, Opérettes, Vaudevilles, Monologues.

Muséum. — Tous les jours, de 9 heures du matin à 11 heures du soir.

ECZÉMAS

La grande Pharmacie Française, rue Lanterne 16, Lyon, dressée gratis et franco, à toute personne qui lui en fait la demande, une Nouvelle Brochure traitant toutes les maladies de la peau.

GUERRE = CHARLATANISME

Formule dévolée et livrée avec traitement clair et précis. Jeunes hommes, pour vous garantir des écoulements récents ou invétérés et vous en préserver toujours, demandez à A. EYMEN, à Lyon (France), l'indication de sa formule infatigable. Il l'envoie gratis et franco, sous pli cacheté, avec preuves irrécusables, à qui lui donne son adresse.

HERNIES

M. & M<sup>me</sup> PUY-LAURENT BANDAGISTES-FABRICANTS 1, rue de la Barre au 1<sup>er</sup>, LYON

Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de hernies. Spécialité de Bandages, sans ressorts, pouvant se porter la nuit.

LA CEINTURE PUY-LAURENT est d'une utilité incontestable pour dérangements, grossesses et suites de couches. Bas pour varices pouvant se laver.

Cette audacieuse tentative d'évasion n'eût pas le résultat qu'en attendant son auteur, Hugonnet vint en effet s'abattre sur le pavé comme une masse et se brisa les deux jambes.

C'est dans cet état qu'il fut cueilli quelques minutes plus tard par le sous-brigadier Schambill et le gardien Daventure et transporté à l'hôpital de la Croix-Rouge dans une voiture de place.

Interrogé sommairement par M. Folley, commissaire de police du quartier, Hugonnet a déclaré avoir soustrait, depuis un mois et à plusieurs reprises, une somme de 220 francs à son patron.

TOMBÉS D'UN ÉCHAFAUDAGE

Un triste accident s'est produit, hier matin, chemin de la Scaronne, dans une maison en construction.

Un échafaudage, placé à la hauteur d'un deuxième étage, s'est brusquement rompu, précipitant dans le vide deux ouvriers maçons occupés au crépissage de la façade.

Ce sont deux jeunes gens de 25 ans, nommés Eugène Vergnot, rue des Marronniers, 5, et Jean Lemoine, rue Molière, 151.

Relevés avec des contusions graves, les deux blessés ont été conduits à l'Hôtel-Dieu dans un état lamentable.

On craint des lésions internes. Le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête, pour savoir à qui incombent les responsabilités de cet accident.

L'élection du 5<sup>e</sup> Canton

Dimanche prochain aura lieu le scrutin de ballottage pour l'élection d'un conseiller général dans le 5<sup>e</sup> canton.

On connaît les résultats du premier tour. Sur 6,504 électeurs inscrits, 1,317 ont pris part au vote; soit plus de 5,000 abstentions: M. Voïdier obtenait 976 voix et son concurrent, M. Ravarin 103 voix.

De M. Ravarin il est inutile de parler, car sa politique est si incertaine que l'on ne peut sérieusement le classer, même parmi les républicains très modérés.

M. Voïdier, tout en étant républicain, ne répond cependant pas aux aspirations des électeurs du 5<sup>e</sup> canton, les abstentions en sont la preuve.

Dans ces conditions, le comité républicain radical socialiste, qui s'était désintéressé au premier tour de scrutin, portera un candidat pour dimanche prochain.

Le choix de ce candidat sera fait demain probablement et nous en parlerons.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 16 juillet, 19<sup>re</sup> jour de l'année. Lune : premier quartier, le 14; pleine le 21 juillet.

Soleil : lever, 4 h. 15; coucher, 7 h. 56.

Aux Arènes lyonnaises. — Aujourd'hui, à 3 heures, grandes courses avec le concours de Carillo et de son quadrille.

Pour la première fois à Lyon, le picador Juan Perez travaillera à cheval deux taureaux; ce genre d'exercice, qui présentera un très grand attrait n'a été permis qu'à la condition que les taureaux soient éboulés.

Club aéronautique lyonnais. — L'aérostat Le Lyon, du Club aéronautique, parti hier 14 juillet du boulevard de la Croix-Rouge, à 5 heures 25, ayant à bord de sa nacelle MM. Antony Joly, René Cornillier, du Club, et M. Léon Serin, conseiller municipal, a atterri à 7 heures 20, à Orléans (Rhône), à 48 kilomètres de Lyon, ligne de chemin de fer de Mornant; heureuse descente.

L'ascension de dimanche 12 juillet, à l'occasion de l'ouverture des fêtes de tir, a donné comme parcours effectué 50 kilomètres en 2 heures 14; parti à 4 heures 25, du monument des Enfants du Rhône, le vent du nord s'étant opposé à son transport au Grand-Camp, en face les tribunes, l'aérostat a fait atterissage, à 6 heures 39, à Chavagny (Loire), au-delà de Condrieu, ligne du Teil et Nîmes, au milieu d'une population admirablement accueillante, qui a témoigné aux trois aéronautes MM. Antony Joly, Antonin Boalade et Paul Cornillier, trésorier du Club, la plus grande sympathie à leur belle descente à terre.

Les pigeons voyageurs ont rapporté à chacune de ses ascensions des dépêches dans une moyenne de 15 à 25 minutes.

La foudre à Décines. — La foudre est tombée, hier matin, à 5 heures, sur la maison de M. Basset, à Décines, démolissant deux cheminées et un plafond.

Deux dégâts ont été également occasionnés dans l'appartement d'une locataire, Mme Sylvain.

Les pertes, évaluées à mille francs environ, sont couvertes par une assurance.

Accident au parc d'artillerie. — M. Joseph Ginet, âgé de 48 ans, rue Maisonnerie, n° 82, travaillant hier, à 7 heures du soir, au parc d'artillerie, à la Mouche, lorsqu'il tomba tout à coup de la hauteur d'un 2<sup>e</sup> étage, par suite de la rupture d'un échafaudage sur lequel il était monté.

Dans sa chute, le malheureux s'est fracturé l'omoplate et s'est fait à la tête de graves contusions.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu et admis d'urgence.

L'accident de la rue de la Vigilance. — M. Raon, le malheureux maçon, tombé d'un échafaudage sur lequel il s'était hissé pour allumer des lampons, à l'occasion de la fête nationale, est mort hier, à l'Hôtel-Dieu.

Le pauvre homme a succombé à une fracture du crâne.

Place Carnot (côté Est), rue Victor-Hugo, place Bellecour (côté Est), rue de la République, rue du Bât-d'Argent, rue de l'Hôtel-de-Ville, place des Terreaux.

Pendant le passage du cortège, les piétons ne pourront stationner que sur les trottoirs.

Le Drame de la rue Terme

Au restaurant Mâconnais. — Entre garçons italiens. — Une vengeance préméditée. — Trois coups de revolver. — Tentative de suicide du meurtrier. — Les deux blessés à la Permanence.

La rue Terme a été, hier soir, le théâtre d'un drame sanglant qui a causé une vive émotion.

Deux jeunes gens, Marcellin François, âgé de 25 ans, demeurant, 12, rue Longue, et Auguste Bouc, 35 ans, demeurant rue Bât-d'Argent, tous les deux d'origine italienne, étaient employés comme garçons de cuisine au restaurant Mâconnais 19, rue Terme.

Depuis le jour où il était entré en place, Marcellin se trouvait en butte aux mauvaises plaisanteries et aux tracasseries de son camarade avec lequel il avait fini par rompre toutes relations; il ne lui adressait la parole que pour le service et supportait patiemment, du moins en apparence, les moqueries dont il était l'objet.

Hier soir, Marcellin, c'est du moins ce qui résulte de son interrogatoire, apprit que Bouc avait « dit du mal de lui à la cuisinière ». Très affecté d'avoir été ainsi calomnié, il en conçut un vif ressentiment et résolut de tuer son compagnon et de se suicider ensuite.

A huit heures il sortit un instant, acheta un revolver, le fit charger et vint reprendre son travail.

Le Drame

La soirée se passa sans incident. A dix heures, Marcellin dit à son camarade : « Viens donc dehors, j'ai à te parler. » Assez intrigué, Bouc répondit qu'il était prêt à l'écouter, mais Marcellin insista pour avoir une explication dans la rue et sortit le premier.

Quelques instants après Bouc le rejoignit et l'aborda en lui disant : « Hé bien, Me voilà, que... »

Le malheureux n'acheva pas. Marcellin qui, en l'apercevant, avait sorti et armé son revolver, l'ajusta, et à trois reprises fit feu sur lui.

Se sentant atteint, Bouc se sauva en appelant à l'aide et ne perdant pas sa présence d'esprit entra à la pharmacie Grange située à quelques pas pour se faire panser.

Marcellin, dirigeant son arme contre lui, se logea deux balles dans la bouche. A ce moment, plusieurs personnes attirées par le bruit des détonations arrivèrent. Deux garçons épiceries, MM. John Morrel, âgé de 30 ans, Pierre Houillon, 19 ans, désarmèrent Marcellin et l'entraînèrent au poste de la place Sathonay.

Les blessés

M. Duplax, commissaire de police du quartier, prévenu, arriva presque aussitôt. Il fit immédiatement conduire l'agresseur qui rendait des flots de sang, à la pharmacie Grange où se trouvait encore Bouc.

Ce dernier n'est pas grièvement blessé; une seule balle l'a atteint au côté droit du cou, formant une plaie assez profonde, mais nullement dangereuse.

Quant au meurtrier, son état paraît plus grave. Les deux projectiles se sont logés assez profondément dans la mâchoire. Ils n'ont pu être extraits. M. Grange s'est borné à arrêter l'effusion du sang et à placer un pansement provisoire sur les plaies.

L'enquête

A leur sortie de la pharmacie, Marcellin et Bouc furent conduits à la Permanence et interrogés par M. Cousin, commissaire de police de service.

Le mobile de l'attentat est la vengeance. Nous avons indiqué plus haut quels étaient les griefs de Marcellin, il est inutile d'y revenir.

Il soutint avec une grande énergie qu'il avait la ferme résolution de se suicider, son crime commis, et qu'il regretterait de n'avoir pas réussi.

Bouc et les témoins ne firent que retracer la scène du meurtre telle que nous l'avons décrite.

L'interrogatoire terminé, M. Cousin renvoya la victime, et fit prier M. le professeur Lacassagne de venir examiner Marcellin. Le pauvre diable a encore deux balles dans la bouche; il parle, néanmoins, avec assez de facilité, mais paraît beaucoup souffrir.

Il a la tête enveloppée de linges sanglants, le col de sa chemise, les revers de son vêtement sont couverts de sang. Avant d'être pansé il a abondamment saigné.

À une heure et demie du matin, le blessé attendait encore dans une cellule le médecin qui décidera, s'il y a lieu ou non, de le faire conduire à l'hôpital.

UN EMPLOYÉ INFIDÈLE

Depuis quelque temps déjà, M. Champin, directeur de la fabrique de tulle de la rue Pelletier, 8, à la Croix-Rouge, s'apercevait que des vols étaient commis à son préjudice.

Soupponnant son chauffeur, Joseph Hugonnet, âgé de 39 ans, d'être l'auteur de ces soustractions, il résolut d'exercer une surveillance active sur les allées et venues de cet individu.

Hier matin, vers 4 heures 1/2, M. Champin, entendant du bruit dans une pièce lui servant de cabinet de travail, et situé au premier étage de sa maison, monta à pas de loup et surprit son employé au moment où, après avoir fracturé le tiroir d'un secrétaire, il s'apprêtait à mettre la main sur une somme d'argent qui s'y trouvait renfermée.

A la vue de son patron, Hugonnet voulut fuir, mais M. Champin ferma la porte du bureau à double tour, faisant le voleur prisonnier sur le théâtre même de ses exploits; puis il courut à la mairie de la Croix-Rouge pour y quêrir des gardiens de la paix.

Pendant ce temps, Hugonnet, resté seul dans la chambre, essaya d'enfoncer la porte pour s'échapper, mais ne pouvant y parvenir assez vite, il ouvrit la fenêtre et sauta dans la cour, d'une hauteur de 8 mètres environ.

C'est triste à dire ! le Midi est tiède ! Marseille, qui croit être la deuxième ville de France, regarde sans jalousie l'engouement magnifique de sa rivale, Lyon, pour la pratique du tir. La-bas, sur les bords de la Saône, tout le monde fait partie d'une société de tir quelconque et l'on se passionne pour tout ce qui touche à cette question, d'ailleurs d'une si grande importance. Nous autres, nous voulons bien avoir la réputation de la vivacité, de l'esprit, et dirai-je le mot, de la blague; mais enlevons-nous les « affaires » comme travail, le « cabanon » la campagne » comme distraction, nous restons désespérés du reste. Ah ! s'il s'agit de perdre une matinée, toute une journée, même, enfermé entre les parois étroites de notre poste à feu pour y attendre « le passage » nous ne craignons ni peines ni fatigues, et pour ce plaisir, nous réalisons des prodiges d'ingéniosité et de patience, à faire dire par les sceptiques que « le jeu n'en vaut pas la chandelle ».

Je suis Marseillais moi-même et, naturellement, féroce chasseur, digne de toutes les ironies des disciples de Mery; mais j'estime qu'il y a temps pour tout, et je voudrais jeter quelques grains d'émulation dans l'esprit de nos concitoyens en leur montrant combien, sur certains points, nous sommes en retard sur tous les autres grands centres.

Et cependant, Marseillais, mes frères, ce ne sont pas les tours de force qui nous font peur ! Nous l'avons maintes fois prouvé. Nous paraissons sommeiller, mais qu'on touche la corde sensible de la charité ou du patriotisme, et nous nous lèverons ! Oui, le Midi se lèvera et montrera à ses voisins gaulois, que s'ils ont le premier rang jusqu'à ce jour, c'est que nous avons dédaigné de le leur disputer.

Les Lyonnais sont avertis, le Midi va se lever, et, comme le dit modestement notre confrère, « prendre le premier rang qu'il a dédaigné de nous disputer. »

LES RÉSULTATS

Grandes coupes. — MM. Héry, de Reims; Sanchaize, de Mostaganem; Barot, de Saintes; de Lobel, de Paris; Louvier, de Paris; Luserna, de Nice; Landry, de Lyon; Montpeyroux, de Lyon; Vétardini, de Rome.

Petites coupes. — Souve, de Turin; Béjot, de Clermont; Titard, de Moursault; Luserna, de Nice; Vétardini, de Rome. Principaux tirs.

Championnat de France. — Morin, de Rouen, 225 points.

Armes libres, 200 mètres. — M. de Messing, de Méran (Tyrol) 189 points; M. de Messing est le tireur qui a fait la série de 50 points.

Armes libres, 300 mètres. — M. Hubert, de Genève, 42 cartons.

Fusil Gras, debout. M. Valerio, de Turin, reste premier avec 79 points.

Gras illimité. M. de Lobel, 91 points. A cette catégorie, M. Milne, de Dundee (Ecosse), a fait son maximum, soit 25 sur 25.

Fusil Gras, officier. M. le capitaine Mége, 405<sup>e</sup> territorial, 83 points.

Au revolver libre. M. Gonnella, de Turin, tient la tête du classement avec 211 points.

M. Labbé, de Paris, a fait à cette catégorie, une série de 56 points sur 60.

M. le général Tissotier a visité dans la journée, le stand de la territoriale; il a pris part au concours pendant quelques minutes et a fait 21 points.

Série fixe journalière, classement du 14 juillet; 4 Nicolas, de Paris, 700; 2 de Buyers, de Dijon, 690; 3 Sterbeck, d'Avignes, 690; 4 Mathieu, de Montélimar, 650; 5 Aymard, de Lyon, 630; 6 Perrier, de Lyon, 630; 7 Fine, de Marseille, 620; 8 Mérillon, de Paris, 590; 9 Sanchon, de Mostaganem, 580; 10 Pfister, de Lyon, 570.

Aujourd'hui, arrivée du ministre à huit heures et demie, réception des autorités à dix heures, à midi, banquet de cinq cents couverts, à la cantine du tir, présidé par le ministre.

Dîner de vingt-cinq couverts à l'Hôtel de Ville, offert par M. le maire, à six heures et demie.

Nota. — Les personnes qui désirent assister au banquet officiel d'aujourd'hui sont priées de se faire inscrire à l'avance. Le prix de la carte a été fixé à 4 francs.

LE MINISTRE DE LA MARINE A LYON

M. Barbey, ministre de la marine, se rendant à l'invitation qui lui a été faite par le comité d'organisation du concours de tir, arrivera à Lyon aujourd'hui, à 8 heures 50 du matin.

Le ministre sera accompagné de deux aides de camp.

M. Gailliet, maire de Lyon, ses adjoints, MM. Debolo, Lavigne, Rossignol, et Qui vogue; le bureau du conseil municipal, MM. Rivaud, préfet; Bouvagnet, Gravier, secrétaires généraux; Fourcade, premier président; Fochier, procureur général; général Berge, gouverneur militaire de Lyon, le recevront à la descente du train.

Le cortège officiel se rendra directement à l'Hôtel de ville en suivant le cours du Midi, place Carnot, rue Victor-Hugo, place Bellecour, rues de la République, du Bât-d'Argent, de l'Hôtel-de-Ville, place des Terreaux.

Toutes les troupes de la garnison seront massées sur le cours du Midi et échelonnées de Perrache à la place des Terreaux.

Un passage du ministre, les musiques joueront la Marseillaise, les drapeaux et étendards s'inclineront, les officiers salueront de l'épée et les troupes présenteront les armes.

Le piquet d'honneur sera fourni par une compagnie d'infanterie qui restera à l'Hôtel de ville pendant toute la durée du séjour du ministre.

A 10 heures, le ministre recevra dans la grande salle des Fêtes les autorités civiles et militaires.

A 11 heures, il se rendra au concours de tir où un déjeuner lui sera offert. Au dessert M. Barbey prononcera un discours et remettra, assure-t-on, deux croix de la Légion d'honneur et plusieurs décorations académiques.

L'après-midi sera consacrée à la visite des divers stands qui sont au Grand-Camp.

Le soir, à 6 heures, le maire de Lyon recevra à dîner le ministre et plusieurs personnalités officielles.

se rendait à la préfecture prendre M. le Préfet pour l'escorter jusqu'à la place d'Armes où il le revu. Cette année il n'en a rien été; cette mesquinerie de la part du maire a dû faire hausser les épaules au sympathique et républicain, M. Landard, notre distingué et aimé préfet, auquel les deux brigades de gendarmerie ont fait escorte, pour aller et le retour de la revue.

Un dernier mot à l'adresse de la municipalité mâconnaise.

Les affiches du programme de la fête nationale, annonçant un grand bal champêtre; il y avait, en effet, un bal installé sur la promenade du quai Sud, mais enfermé et où il fallait payer pour entrer, ainsi que pour les danses.

LA GRÈVE DE L'ARBRESLE

On se rappelle qu'il y a un mois, François Jacquemet, délégué à l'Arbresle, était condamné par le tribunal correctionnel de Lyon, à un mois de prison, pour outrages à la gendarmerie, durant la grève des ouvriers de l'usine Chartron.

Cette condamnation avait été prononcée, à la requête du ministère public, et bien que M<sup>e</sup> Charpentier, qui devait défendre M. Jacquemet, eût été obligé de s'absenter pour un deuil de famille.

Appel avait été interjeté par le condamné, et l'affaire est venue, hier, devant les juges de la quatrième chambre, qui ont confirmé purement et simplement la décision du tribunal de première instance, refusant même, malgré les efforts de M<sup>e</sup> Berland, avocat de M. Jacquemet, l'application de la loi Bérenger, sous prétexte que le prévenu avait déjà été impliqué dans une affaire de coups et blessures, pour laquelle, d'ailleurs, il n'avait encouru aucune condamnation.

On s'est, en outre, efforcé de représenter M. Jacquemet comme un meneur de grèves et un fauteur de désordres, ne se livrant à aucun travail, alors que cet homme est, en réalité, un excellent travailleur, inscrit depuis sept ans sur les registres de la chambre syndicale des tisseurs de l'Arbresle.

Dans cette affaire, les rapports de police, qui ne sont pas toujours l'expression de l'exacte vérité, paraissent avoir joué un grand rôle; aussi, une demande de grâce a été adressée par M<sup>e</sup> Berland, au président de la République.

NOS ÉCHOS

Ce matin sera célébré à la mairie du III<sup>e</sup> arrondissement, le mariage de M<sup>lle</sup> Doré avec M. Chavanne, directeur des ateliers de la Buire.

La fiancée est fille de l'éminent praticien dont la réputation comme oculiste est universelle.

MM. Guichard et Lagrange, députés de Lyon, viennent d'être invités par M. l'adjoint Guy, à venir le 4 août prochain, présider la distribution des prix aux élèves des écoles communales du troisième arrondissement. Cette cérémonie aura lieu au cirque Rancy.

Les chambres seront en vacances à cette époque, aussi l'acceptation de nos représentants au Parlement paraît certaine.

A l'occasion du concours fédéral de gymnastique qui aura lieu dimanche, un train de plaisir partira de Perrache, le 19 juillet, à 5 heures 45 du matin, pour arriver à Genève à 10 heures 12.

Le retour aura lieu le 21 à minuit 40 au départ de Genève.

Le prix du voyage, aller et retour, est fixé à 10 francs en deuxième classe et 8 francs en troisième.

Concours national de Tir

Malgré quelques ondées qui ont rafraîchi la température sans décourager les tireurs la journée d'hier a été très brillante.

La foule continue à affluer dans les stands du concours.

De nombreuses délégations ont été reçues et ont exécuté leur tir.

A midi, la cantine recevait son contingent habituel de visiteurs qui fraternisaient entr'eux.

On se prépare à recevoir le ministre de la marine, délégué par M. Carnot aux fêtes du tir national.

Le banquet qui sera donné au Grand-Camp contiendra plus de 1.500 couverts et le spectacle unique que donnera cette réunion sous les baraquements de la Doua ne manquera pas d'attirer la foule des curieux.

Pendant que le tir fait fureur et que les balles crépissent, quelques échos du tir: Nos lecteurs ont pu voir, hier, parmi la liste des tireurs ayant obtenu une coupe d'honneur, le nom de M<sup>me</sup> Basso.

M<sup>me</sup> Basso a tiré au fusil Gras et a étomné les amateurs qui assistaient à cette épreuve par son sangfroid et son adresse; car malgré le recul très fort de l'arme, cette sportswomen a tiré ses séries sans éprouver de fatigue.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Ep. Clochet, née Forgal, concierge, 35 ans, place Croix-Paquet, 11, f. 4 h. s.
Deuxième arrondissement. — Doyat Aimé, rentier, 68 ans, r. Victor-Hugo, 44, f. 8 h. m.
Baudrand Jean, tourneur, 64 ans, Hôtel-Dieu, f. 9 h. m.
Blazot François, cultivateur, 19 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. s.
Martin Jules, journalier, 59 ans, Hôtel-Dieu, f. 6 h. s.
Passifiquo François, monteur, 15 ans, r. de la Charité, 30, f. 10 h. m.
Chabureau Marthe, 2 ans, Charité, f. 2 h. s.
Troisième arrondissement. — Emin Julio, 6 mois, chemin de Baraban, 23, f. 6 h. m.
Breston Emile, 3 ans, r. des Trois-Frères, 5, f. 3 h. m.
Séurat Rose, cuisinière, 78 ans, r. de l'Espérance, 17, f. 7 h. m.
Schiazzari Joseph, mécanicien, 50 ans, r. B.-Constant, 32, f. 4 h. s.
Dupuis François, 7 mois, chemin de la Vitrolerie, 22, f. 6 h. s.
Quatrième arrondissement. — Vitpierre François, tisseur, 50 ans, Hôpital, f. 6 h. m.
Emin Xavier, journalier, 30 ans, Hôpital, f. 2 h. s.
Cinquième arrondissement. — Marion Elisabeth, 33 ans, Antiquaire, f. 9 h. m.
Musard Marie, 7 ans 1/2, r. du Bouff, f. 10 h. m.
Veuve Berger née Tavormier, s. pr., 75 ans, r. du Juge-de-Paix, 23, f. 2 h. s.
Jacquemeton Anne, 36 ans, r. du Juge-de-Paix, 23, f. 4 h. s.
Veuve Berner née Cornet, tisseuse, 87 ans, r. du Doyné, 9, f. 6 h. s.
Sixième arrondissement. — Chaine Marc, tailleur, 70 ans, r. de Séze, 5, f. 8 h. m.
Veuve Chavany née Tavormier, blanchisseuse, 42 ans, c. Lafayette, 141, f. 10 h. m.
Bertholio Albert, 15 ans, r. Guvier, 156, f. 6 h. s.

BOURSE DE LYON

Table of stock market data for Lyon, including 'FONDS D'ÉTAT' and 'OBLIGATIONS' with columns for various securities and their values.

BOURSE DE PARIS

Table of stock market data for Paris, including 'DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE' and 'COURS DES VALEURS EN BANQUE'.

APRÈS BOURSE

Table of market data for commodities and currencies, including 'COURS DES VALEURS EN BANQUE' and 'MARCHÉ DE LA CHAPELLE'.

Table titled 'CONDITION DES SOIES DE LYON' showing market conditions for silk from various regions.

Table titled 'BALLETS PESÉS' showing weights and prices for different types of silk balle.

Table titled 'MARCHÉ AUX FOURRAGES' showing prices for various types of hay and forage.

Issues
Son ..... 100 kil., 11 50
Recoupes ..... 13 50
Rendus à Lyon
Légumes secs
Pois secs, les 100 kilos, 34 à 40 fr. — Lentilles indigènes, de 40 à 48. — Dentilles d'Espagne, 46 à 55 fr. — Haricots région de 25 à 29 fr. — Haricots Haricots, de 40 à 49 fr.

Advertisement for 'VERMOREL VILLEFRANCHE' and 'PRESSOIRS' (screw presses) with an illustration of a press and contact information.

ORDRES DE BOURSE
Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris
J. BLONDEL & L. GARNIER
Baaquiers, 13, rue de la République, LYON
SIMONET (DIRECTEUR)

ENSEIGNES PEINTES
Dans les Gares des Funiculaires
LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERE
20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.
S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

Maison d'Accouchement
Madame GALIFET, sage-femme de 1re classe
52, Rue de Grenoble, MONPLAISIR
Maladies des femmes — Spécialité pour retard — Pensionnaires de tout âge de la grossesse — Soins — Discrétion — Prix modérés.

Les Annonces sont reçues à l'Agence de Publicité Victor FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

Entreprise de Travaux Publics et Privés
ODDOUX & CIE
Entrepreneurs et Quotientnaires de la DÉMOLITION DU QUARTIER GALLÉE
CHANTIERS ET ENTREPOTS
Place de l'Abbaye, RUES DUGUESNIN, (Guillotière), Pensionnat
Lieu dit : PRES DE LA VOIGNE (Guillotière).

CONCERTS BELLECOUR
(KIOSQUE DE BELLECOUR)
Tous les Soirs, à huit heures
GRAND CONCERT
PAR L'ORCHESTRE DU GRAND THEATRE
Sous la Direction d'Alexandre LUIGNI
LE MARDI & LE VENDREDI
GRANDE FÊTE ARTISTIQUE
SOLISTES: MM. FORESTIER, JOUET, RITTER, MAZIER, GORRON, TERRAIRE, A. BEDETTI, U. BEDETTI, P. BEDETTI, LESPINASSE, TAMBURINI

OPÉRATIONS DE BOURSE
SANS COURTAGES
On opère depuis 7 h. 30 de la Bourse
JULES BONNARIC
DENTISTE
Rue Centrale, à Lyon

6 MILLIONS À PLACER PAR FRACTIONS SUR
HYPOTHÈQUE
LACOMBE & GONNET, 13, Rue Lafayette, PARIS. — (16e Arrondissement)

Vous faut-il de l'argent?
Vendez à l'utile, 71, cours Lafayette, cr, argent, bijoux, armes et tous vos rebus du Mont-de-Piété.
VIGNES AMÉRICAINES
Un million de racines de toutes qualités à la vente.

ON TROUVE
A l'Agence Victor FOURNIER
LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON
LES VALEURS CI-APRÈS:
Bons du Crédit Foncier. . . . 6 tirages par an
Bons Algériens. . . . 6
Bons du Congo. . . . 6
Bons de lots de Panama (1889) 6
Bons de l'Exposition (15 oct.) 1
Bons de la Presse (15 juin). . . 1

SALSEPAREILLE QUET
Sous forme d'un SIROP agréable
Le meilleur DÉPURATIF
Du sang et des humeurs
S'empale en toute saison et surtout au printemps
S'adresser Pharmacie Quet, 8, rue de la Préfecture, Lyon.
On fait des envois.

SUCCÈS OBLIGE
Un client de M. Gagneux, rue Sainte-Catherine, demande un flacon d'ALCOOL DE MENTHE DE LA VICTOIRE, celui qui donne la prime, dit-il; essayez-vous qu'il ait eu? Qui? par quel il a payé d'abord meilleur marché un produit très réellement supérieur aux autres connus, l'Alcool de Menthe de la Victoire étant le seul obtenu par la distillation des plantes fraîches.
M. Mazzard, 8, place de la Mairie, a été favorisé par le sort dans un flacon acheté chez M. Gagneux, rue Ste-Catherine, Lyon.

ARÈNES LYONNAISES
Quartier du Grand-Camp, Cité Tête-d'Or
à 100 mètres du Parc, par le boulevard de l'Hippodrome, à cinq minutes de la gare de Genève, par le boulevard de Pommerol, près le Panorama.
Jeudi 16 Juillet
GRANDES COURSES DE TAURBAUX
AVEC LE CONCOURS DE
CARRILLO et son vaillant Quadrille (tous de Séville)
COMPOSITION DU QUADRILLE:
Francisco CARRILLO, matador. Padilla Meri, banderillero.
Alejandro ALVARADO, joberillero. Raphael Carrillocho, banderillero.
Antonio Lopez Cuco, banderillero.
Six Taureaux neufs, de la Munada Lescant Frères, prendront part à chacune de ces courses. — Tous les Jeux de la Tauromachie usités en Espagne seront exécutés dans ces Courses.
Juan PEREZ, picador, des premiers quadrilles espagnols, piquera à la mode d'Espagne et à cheval, deux taureaux emboulés.
PRIX DES PLACES:
Pourtour, 1 fr. — Premières, 2 fr. — Stalles, 3 fr.
(Les enfants et les militaires paieront demi-place au pourtour)
Le Buffet est tenu par M. Rollet, propriétaire du Café des Négociants.

Femilleton de L'ECHO DE LYON du 16 Juillet (22)
LA MAISON DU BARBIER
PAR
LUOVIC JOHANNE
Il était toujours debout, immobile, sur le seuil.
— Tiens! dit-il, je connais votre nom. Je l'ai entendu prononcer souvent par mon lieutenant. Seriez-vous la fille de M. Joseph et de madame Rosalie, les jardiniers d'Estorel?
— Je pense que oui! dit Lili dans un éclat de rire. Et puis même autre chose encore.
— Encore? Et quoi donc?
— La sœur de lait de mademoiselle Sabine. Est-ce que vous avez aussi entendu parler de mademoiselle Sabine, monsieur le soldat?
Lili se moquait de Landrin.
Elle riait maintenant de tout son cœur, montrant sans façon une dentée de petites dents blanches, enchassées, comme des perles de nacre, dans le corail de ses lèvres.
Landrin, embarassé, perdait contenance.
— Oui! un peu, dit-il, et je vous en fais compliment.
— Voulez-vous me laisser passer? demanda Lili.

— Ma fille, je veux bien, répondit le voltigeur, mais à une condition.
— Une condition; répéta Lili interrogative.
— Parfaitement!
— Et laquelle?
— Il faut payer le passage!
— Comme sur le pont du Gers?
— Exactement.
— Ah! Est-ce bien cher?
— Ça dépend!
— Combien?
— Un baiser!
— Oh! oh! monsieur!
Et Lili, à son tour, se mit à rougir. Landrin avait bonne mine et ne déplaçait pas à la jolie fille. La voix du voltigeur s'était faite très douce. Il y avait dans la formule de ce droit de péage une intonation de discrète prière.
L'ordonnance de Phœbus n'avait rien dans son attitude, restée gauchement respectueuse, qui rappelât la grossièreté d'un soudard vulgaire et put effaroucher Lili. La fine mouche entendait bien qu'un refus de lui livrer passage, cherait pas Landrin de lui livrer passage, mais elle sentait aussi qu'elle pouvait faire plaisir, à peu de frais, à un beau garçon, d'avançant tournure, à un beau garçon, d'avançant tournure, qui ne pouvait être qu'un ami dans la maison de madame de Savignac.

le dos pour inspirer plus de confiance, descendit une marche de l'escalier, et fermant les yeux, tendit sa joue. Lili s'approcha sur la pointe du pied et, un peu troublante, donna le baiser.
— Elle avait bravement payé son droit d'entrée.
Landrin se releva, et s'effaçant pour laisser Lili franchir le seuil:
— Mademoiselle mademoiselle, lui dit-il dans un salut plein de déférence, vous êtes aussi bonne que jolie! Voilà un baiser que je n'oublierai pas!
La jeune fille s'était élancée vers le perroquin.
Elle se retourna avant de pousser la porte et, dans un nouvel éclat de rire argentin, lui cria:
— Vous êtes bien bon vous-même, monsieur le militaire, j'avais peur que vous n'en exigiez deux!
Et elle disparut dans le vestibule, laissant Landrin interdit et rêveur.
Il y avait longtemps que madame de Savignac était levée et l'observation de Landrin n'avait été, à ce sujet, qu'une innocente plaisanterie.
Lili trouva la mère de Phœbus dans sa chambre, assise devant le feu profondément préoccupée.
L'instinct maternel lui faisait pressentir un danger.
— Qu'est-ce que ça? dit-elle, un peu confuse, je n'ai pas... de monnaie!
— Bast! dit Landrin, je me contenterai d'une pièce et ne vous rendrai rien. Le gaillard ne manquait pas d'esprit. Cette galante et discrète façon de se tirer d'affaire décida Lili.

Aulnes, elle apportait à madame de Savignac deux fruits du jardin d'Estorel, fruits frais ou conservés, que cette dernière ne pouvait recueillir dans l'enclos.
Rosalie avait pour madame de Savignac un culte qui tenait de la vénération. Elle ne laissait échapper aucune occasion de lui être agréable et c'était largement qu'elle profitait de la gracieuse autorisation de sa jeune maîtresse.
Mme de Savignac questionna Lili, qui lui annonça, pour le soir même, le départ définitif du comte et de sa fille. Sabine, après de lui Lili remplissait les fonctions de femme de chambre, s'était enfermée la veille, très tard, pour pleurer en silence. Elle avait dû passer une partie de la nuit dans les larmes. Le lieutenant de Savignac était venu à Estorel, mais Sabine ne l'avait pas vu. Personne, en dehors du comte et de l'officier, n'avait pris part à leur conversation.
— Phœbus n'a pas parlé à Sabine? demanda madame de Savignac.
— Non, répondit Lili; j'étais auprès de mademoiselle pendant l'entretien de ces messieurs. Quand monsieur Phœbus fut parti, monsieur le comte monta chez sa fille. Que lui dit-il? Je l'ignore. Mais, quand monsieur le comte se retira, mademoiselle qui, pendant l'après-midi, avait montré l'humeur aimable et enjouée qui lui est habituelle, était pâle comme une morte. Ses sanglots me félicitaient l'âme. J'essayai de la consoler comme je pouvais, sans savoir au juste quelle était la cause de son chagrin; mais toutes mes exhortations furent inutiles; elle me repoussait impatientement et je ne la reconnaissais plus.

Mme de Savignac, l'esprit assigé par de tristes pensées, courba la tête.
— Tu pars avec Sabine? demanda-t-elle à Lili.
— Oui, madame, mais nous reviendrons dans quelques mois, au printemps, et j'aurai alors le plaisir de vous revoir.
Lili s'abandonna alors à sa loquacité ordinaire. Elle parla de son désir de contempler de près les merveilles de la grande ville. Elle en était par avance comblée éblouie. Peut-être pourrait-elle approcher de près Sa Majesté l'Impératrice, qu'on disait bienveillante et belle. La cour impériale devait être pleine de splendeur, et Lili ne comprenait pas comment l'annonce du départ pour Paris de la famille d'Estorel avait pu, au dernier moment, provoquer chez mademoiselle Sabine une telle explosion de douleur.
— Ce n'est pas pour cela, dit Mme de Savignac, que Sabine doit souffrir! Et son regard, empreint d'une sombre mélancolie, restait machinalement rivé à la flamme du foyer.
— Vous croyez, madame? demanda Lili.
— J'en suis sûre, ma chère enfant, et ce désespoir serait incompréhensible s'il n'avait pas une autre cause. Lili avait bonne envie de questionner Mme de Savignac. Sa curiosité était singulièrement éveillée, mais elle n'osa pas. Il lui sembla que Mme de Savignac était elle-même ignorante du motif inopiné auquel elle faisait allusion. Elle se tenait maintenant sur la réserve, attendant que la mère de l'officier rompt spontanément le silence.

Madame de Savignac fit un effort pour vaincre la pénible obsession à laquelle elle était en proie et adressa à la jeune fille les recommandations maternelles les plus pressantes.
Lili assura qu'elle donnerait à maman Rose, chaque semaine, des nouvelles de la famille d'Estorel; madame de Savignac serait ainsi promptement informée. Au moment de prendre congé d'elle, Lili demanda à madame de Savignac si son fils devait retourner prochainement à Paris.
Et sur l'assurance que celle-ci lui donna de la brièveté du séjour de Phœbus à la maison des Aulnes, Lili prit la main de Mme de Savignac.
— Mon Dieu! madame, lui dit-elle, vous allez être bien seule pendant ces quelques mois!
— La mère de Phœbus eut un geste de résignation.
— Que veux-tu, ma chère petite; c'est le sort commun des mères, et il faut savoir accepter cette pénible situation comme une nécessité!
— Ne viendrez-vous jamais à Paris? demanda Lili.
Mme de Savignac regarda la jeune fille.
— Peut-être dit-elle.
— Monsieur de Savignac garde-t-il son soldat d'ordonnance?
— Sans doute.
— Et il le garde toujours avec lui?
— Certainement! Mais pourquoi cette question?
— Oh! pour rien! répondit avec empressement Lili rougissante, pour savoir seulement si M. de Savignac sera même seul de son côté, car je pense que ce militaire est de notre pays. (A suivre.)